

## **Les Flèches de la Vérité auprès de La France Recours indemnitaire vs ETAT Français « Mais pas seulement »**

Vous pouvez aussi lire les informations sur mon Blog Un complot en Bande organisée : <http://injustice.blog.free.fr> .

**La France est devenue peu à peu un pandémonium et ce n'est pas un euphémisme.**

**La France a le devoir et l'obligation de réparer ses erreurs, ses gabegies =**

Communiqué de presse du 15 février 2010 et maj ; un Ami (dirigeant d'une société de communication) est venu à mon secours compte tenu de la situation inextricable dans laquelle la justice se trouve dans mon dossier mais pas seulement :

Communiqué Presse MAJ Armenante Vs Mariani et vs ETAT Français MAJ =

- **[Communiqué Presse Armenante Vs Mariani 2010](#)**

***Pour votre information, dans l'attente que justice me soit rendue,***

Je vous prie de trouver en pièce le recours indemnitaire de 90 millions d'€ vs / ETAT déposé le 15 juin 2011 qui est MAJ des dernières informations de l'instruction d'appel en particulier. Celui-ci résume les fautes commises non seulement par les services de la justice mais l'administration. Informations qui vous permettront de comprendre la réalité de l'injustice et du préjudice que j'ai subis depuis + 15 années.

Vous pourrez lire la pièce jointe conclusion vs ETAT=

**COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE 1re Chambre B ARRÊT AU FOND DU 29 JANVIER 2015 , FG , N°2015/44 , Rôle N° 13/23126 Décision déferée à la Cour : Jugement du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE en date du 06 ,Janvier 2011 enregistré au répertoire général sous le n° 09/6412 =**

Je fais donc suite à cet arrêt défavorable de la cour d'appel d'Aix en Provence du 29 janvier 2015 dans le recours indemnitaire vs ETAT Français « Demande indemnitaire de 90 millions d'€ à l'État français pour le préjudice subi depuis + 15 ans par les dysfonctionnements de son administration judiciaire, jugement inique, déni de justice, forfaitures , action dilatoires » .

Le point le plus important est le fait que Guy MARIANI ne pouvait pas être nommé administrateur judiciaire avec tous les pouvoirs à la vue de son passé judiciaire. Devant les fait, les preuves, les arguments de la cour d'appel sont sans valeur me semble-t-il .....

C'est pour ces raisons que j'ai décidé d'ester en justice à nouveau par un pourvoi en cassation et je suis d'accord avec Mes conseils quand ils qualifient cette décision de péremptoire, la Cour a estimé que l'Etat n'avait commis aucune faute ??????...

A la lecture de l'Arrêt, mes Conseils et moi-même, comprenons que les Magistrats n'ont pas voulu décider et assumer toutes leurs responsabilités. D'autres part le parlement Européen lui a compris ce que m'a fait subir la justice française comme expliquée dans mon Communiqué de presse MAJ. En effet le Parlement Européen, suite à ma plainte, a diligenté une enquête qui est actuellement en cours d'instruction en 2014-2015 , donnant du crédit non seulement à mes informations mais mon combat pour faire éclater la vérité .

**Mais le Pusillanime et le sophisme sont de mise en France.**

Je pense que la Cour de Cassation ne peut pas accepter ce jugement inique, un déni de justice, une forfaiture ou alors il est préférable que je fasse justice moi-même en appliquant la loi du Talion. Je comprends pourquoi et comment on devient un terroriste en France face aux fonctionnements dignes d'un passé révolu, connu par mes parents durant le régime NAZI de 1940 à 1945.

**Je me permets de vous rappeler, les dates des dossiers en cours sur les audiences et délibérés MAJ: « un coût financier considérable! Ruiné » Résumé ci-dessous en « 4 points des procédures en cours et détaillées sur mon blog et en pj=**

**1- Plainte pétition auprès du parlement Européen contre la France en 2013 =** Seul Le Parlement Européen a compris et a instruit une enquête donnant du crédit non seulement à mes informations mais mon combat pour faire éclater la vérité " " Références: Plainte Pétition n° 1062/2013".

**2- Demande indemnitaire de 75 millions d'€ à MARIANI et son assurance COVEA-RISK** :La condamnation de Guy Mariani pour délit d'escroquerie, abus de confiance avec complicité, ...etc, ayant été obtenue, il faut donc que la justice française indemnise Richard ARMENANTE, **en condamnant MARIANI et son assurance COVEA-RISK ; Préjudice total 75 millions d'€ .** **Audience Plaidoirie : l'incident** concernant l'affaire référencée ci-dessus a été fixé au : **16 Décembre 2014 - 09 H 15 devant la 1re Chambre A (Palais Verdun - 2e étage - Salle D) .** **Délibéré le 20 janvier 2015**. Cette audience d'incident a annulé l'audience au fond du **28 octobre 2014** devant la 1ere Chambre A (salle A) de la cour d'appel d'Aix en Provence palais de Verdun à l'Audience collégiale. Il faut aussi noter que Guy MARIANI et COVEA RISK ont fait des appels incidents (manœuvre dilatoire), qui avait déclaré irrecevables nos conclusions du 25 juin 2012 . j'ai dû faire un pourvoi en cassation, la cour a décidé que ce pourvoi ne pouvait être accepté qu'à la condition de juger le fond.

Le 5 septembre 2016 l'audience d'appel s'est tenue le délibéré rendu le 11 octobre 2016 m'est défavorable, j'ai donc ester en justice devant la cour de cassation, un pourvoi est en cour. En effet je n'ai rien obtenu étonnamment, justice ne m'a pas été rendue. La justice qui a commis des fautes graves est complice de Guy Mariani et cherche à me ruiner et m'acculer au suicide. **Il est vrai aussi qu'il n'y avait pas les dernières conclusions suite à » des erreurs « de mes conseils, et ce malgré la loi sur le contradictoire .** Mais en fait c'est un arrêt inique, un déni de justice et une véritable forfaiture. **De plus cet Arrêt rendu le 11 octobre 2016 est digne d'une blague de Coluche ,car MARIANI a été condamné au pénal à de la prison ferme plusieurs fois depuis 1970 et dans mon affaire à 7 années fermes , il a volé pendant quarante années , il a pillé les entreprises , il a détourné des dizaines de millions d'€ sur dans des paradis fiscaux ...etc , lire en PJ revue de presse édifiante de Guy MARIANI à nouveau pour rappel .** Richard ARMENANTE qui est condamné à le payer 3000 € ? Ah Ah Ah Ah il faut avoir beaucoup d'humour en France pour croire en la justice... **J'espère que ce pourvoi en cassation permettra que justice me soit enfin rendue =**

**3- Demande indemnitaire de 90 millions d'€ à l'État français pour le préjudice subi depuis + 15 ans par les dysfonctionnements de son administration judiciaire, jugement inique, déni de justice, forfaitures, action dilatoires, Préjudice total 90 millions d'€ .** **Audience Plaidoirie :** Pourvoi en cassation a été réalisé . **Je pensais que la Cour de Cassation ne pourrait pas accepter ce jugement inique, un déni de justice, une forfaiture, mais malgré que le représentant de l'ETAT s'en remettait à la décision des juges ceux-ci ont rejeté mon pourvoi estimant que la justice n'avait fait aucune erreur .** Pour croire en la justice il faut beaucoup d'humour en France. J'envisage de déposer une requête devant la CEDH , mais compte tenu que 30 % des magistrats Européens sont français je me pose vraiment la question=

**4. Enfin : un recours en révision** de la condamnation de 2002 de Richard ARMENANTE doit être déposé devant la cour de cassation par Maître Muriel PIQUET prochainement après l'ajout d'informations complémentaires (déni de justice, jugement inique et injuste, forfaiture....etc) .

**En conclusion Mon histoire qui en parle et s'indigne ??= Histoire d'un pillage, violation des lois , des droits de l'homme, et corruption en France = Une injustice faite ne fût-ce qu'à une seule personne est une menace pour nous tous !**

Cliquez ici :

- [1 ere Conclusions cour d appel recours contre état 31 mars 2011](#)
- [Courrier de l avoués appel recours c ETAT faux ecriture 15 juin 2011](#)
- [inscription de faux au 19 mai 2011 Mtre PIQUET et WITT](#)

L'état Français ne peut échapper à ses responsabilités, d'autant que La Justice s'est excusée

publiquement le 20 juin 2011 lire article de presse cliquez sur la ligne:

- [Journal TOP ALERTE octobre 2011 n° 19](#) (dont Article affaire Richard ARMENANTE) .

et **Le Témoignage 2011 de M. Frédéric TESSIER**, détective privé

- [Temoignage de frederic TESSIER du 4 novembre 2011](#)

**On ne peut jamais empêcher les gens malhonnêtes de ne pas supporter la réussite des autres. *Devant les faits les arguments de mes adversaires sont sans valeur. La vérité est la seule arme que je possède. Seul une justice rendue dans l'équité mettra fin à ma colère. Je suis ce que j'ai été contre l'injustice, les mots ne suffisants pas.***

La construction de la vérité a été un travail douloureux, de reconnaître que l'on a été trahi, abusé...etc , par la justice et l'administration de son pays . Ma patience a été l'art de se mettre en colère lentement ! Mon cœur a disparu les loups l'ont mangé. Je n'étais pas méchant mais l'on a fait mal à ma famille !

**Des caricatures en liens qui résument bien mon chemin et les difficultés rencontrées =**

- [La Justice La Presse La Politique](#)
- [LA JUSTICE il faut de l humour](#)
- [Marseille la police la justice](#)